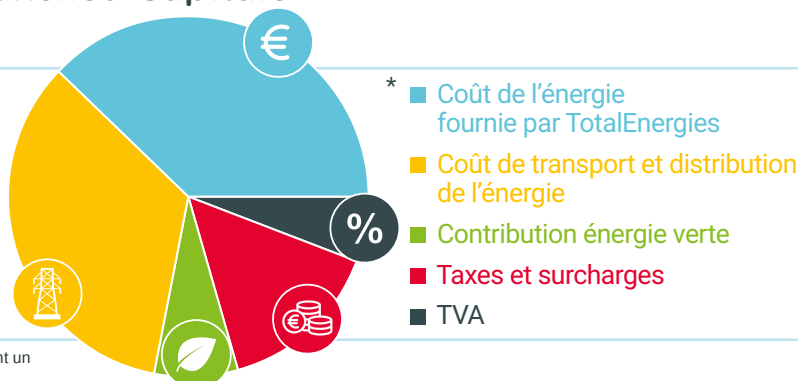


Conditions particulières relatives à la formule variable myDynamic

- Électricité en Région de Bruxelles-Capitale
- TVA 6 % incluse

Avantages de la formule "myDynamic"

- Tarif horaire selon le prix instantané du marché
- Gérez votre contrat dans l'app et suivez les prix quotidiens de l'énergie, de votre consommation et de vos coûts
- Électricité verte
- Téléphonnez et chattez avec un expert énergie



* Basé sur une consommation moyenne de 2.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Conditions particulières applicables aux consommateurs résidentiels en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en **octobre 2025** et aux contrats renouvelés en **janvier 2026** (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application).

L'offre "TotalEnergies myDynamic" est une formule tarifaire accessible aux consommateurs résidentiels disposant d'un compteur digital et avec activation de la fonction SMR3 (non applicable au tarif exclusif nuit).

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

Coûts de l'énergie

Redevance fixe° (€/an)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				Contribution énergie verte - Bruxelles¹ (c€/kWh)		
	Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit			
		Heures pleines	Heures creuses				
90,00	Consommation**				2,96	>	Tarif mensuel
	13,55	13,55	13,55	13,42			
	0.1042 * BELPEXH + 3.87	0.1042 * BELPEXH + 3.87	0.1042 * BELPEXH + 3.87	0.1042 * BELPEXH + 3.75			
	Injection** (Compensation pour la rétrocession)					>	Formule tarifaire
	5,63	5,63	5,63	/			
	0.1 * BELPEXH -2.173	0.1 * BELPEXH -2.173	0.1 * BELPEXH -2.173	/			

Le tarif dynamique est un prix variable sur une base horaire. Il est indexé selon les formules (hors TVA 6%) du tableau ci-dessus. Cela signifie que le prix de votre fourniture d'électricité est indexé toutes les heures sur la base du coefficient de la formule, le Belpex H, qui est la cotation Day Ahead Belpex Baseload qui change toutes les heures. Les valeurs Belpex H sont connues un jour à l'avance et sont disponibles à partir de 15 heures sur <https://www.epexspot.com/en>. Le prix attendu de l'énergie est annoncé la veille vers 15 heures dans l'application TotalEnergies Power & Gas Belgium et est également publié sur notre site Internet.

La valeur estimée de l'indice Belpex H pour l'énergie prélevée pour l'année à venir est de 85,5398 €/MWh en octobre 2025. La valeur estimée de l'énergie injectée du Belpex H pour l'année à venir est de 78,07936 €/MWh en octobre 2025. Toutefois, la facturation tient compte du tarif horaire réel, qui change d'heure en heure.

** Prix annuels estimés pour la consommation selon la méthodologie du Vlaamse Nutsregulator :

<https://www.vlaamsenutsregulator.be/nl/faq/hoe-berekent-de-v-testr-de-geschatte-jaarkost-voor-variabele-contracten>.

Il s'agit d'une estimation qui peut changer en fonction des fluctuations des prix du marché.

Conditions liées à l'injection

L'offre TotalEnergies Injection Dynamic est une formule tarifaire uniquement accessible aux consommateurs résidentiels disposant d'un compteur digital avec activation de la fonction SMR3 et avec une installation de production d'énergie décentralisée d'une puissance AC maximale de 10 kVA, et ayant souscrit un Contrat de fourniture d'énergie avec une activation du Contrat d'injection pour l'électricité chez TotalEnergies.

L'offre TotalEnergies Injection Dynamic est une offre dynamique dont les prix de l'injection sont indexés toutes les heures sur la base du coefficient de la formule injection (reprise dans le tableau en p.1), le Belpex H. Les valeurs Belpex H sont connues un jour à l'avance et sont disponibles à partir de 15 heures sur <https://www.epexspot.com/en>. Le prix attendu de l'énergie est annoncé la veille vers 15 heures dans l'application TotalEnergies Power & Gas Belgium et est également publié sur notre site Internet.

La compensation pour la rétrocession qui vous sera octroyée en vertu de votre Contrat d'injection est constituée uniquement des tarifs fournisseurs, c'est-à-dire le prix horaire de l'énergie valorisé sur la base de votre formule d'injection et de la redevance fixe. Celle-ci sera déduite de vos factures mensuelles pour la fourniture d'énergie.

L'offre TotalEnergies Injection Dynamic est soumise aux conditions générales de TotalEnergies. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de TotalEnergies (<https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe>), les présentes conditions prévalent.



Plus on est, plus on gagne !

Grâce au programme de parrainage de TotalEnergies, vous pouvez économiser jusqu'à 600€ sur votre facture d'énergie, chaque année. Vous parrainez une personne qui devient client.e de TotalEnergies ? C'est 30€ de remise pour chacun et vous, vous pouvez cumuler jusqu'à 20 parrainages chaque année. <https://totalenergies.be/fr/particuliers/vous-voulez/parrainer-un-ami>